

GRANDLYON
communauté urbaine

EXTRAIT DU REGISTRE DES DECISIONS
DU BUREAU

Bureau du **5 juillet 2010**

Décision n° **B-2010-1684**

commune (s) :

objet : Travaux d'extension, d'aménagement et de rénovation du réseau d'eau potable de la Communauté urbaine de Lyon - Lancement de la procédure d'appel d'offres ouvert - Autorisation de signer les marchés

service : Direction de l'eau

Rapporteur : Monsieur Colin

Président : Monsieur Jean-Paul Bret

Date de convocation du Bureau : lundi 28 juin 2010

Secrétaire élu : Madame Dounia Besson

Compte-rendu affiché le : mardi 6 juillet 2010

Présents : MM. Bret, Darne J., Reppelin, Da Passano, Mme Guillemot, MM. Charrier, Calvel, Mme Vullien, MM. Kimelfeld, Crimier, Arrue, Mme Besson, MM. Barge, Charles, Colin, Sécheresse, Barral, Crédoz, Mme Gelas, MM. Bernard R, Bouju, Mme Peytavin, MM. Blein, Vesco, Mme Frih, M. Imbert A.

Absents excusés : M. Collomb, Mme Elmalan, MM. Buna (pouvoir à M. Bouju), Daclin (pouvoir à Mme Gelas), Philip (pouvoir à M. Darne J.), Mme Pédrini (pouvoir à M. Colin), M. Abadie (pouvoir à M. Reppelin), Mme David M. (pouvoir à M. Crédoz), MM. Passi (pouvoir à Mme Peytavin), Brachet (pouvoir à M. Sécheresse), Desseigne (pouvoir à M. Imbert A), Mme Dognin-Sauze, MM. Claisse (pouvoir à Mme Frih), Julien-Laferrière (pouvoir à M. Kimelfeld), David G. (pouvoir à M. Blein), Lebuhotel.

Absents non excusés : MM. Rivalta, Assi, Sangalli.

Bureau du 5 juillet 2010**Décision n° B-2010-1684**

objet : **Travaux d'extension, d'aménagement et de rénovation du réseau d'eau potable de la Communauté urbaine de Lyon - Lancement de la procédure d'appel d'offres ouvert - Autorisation de signer les marchés**

service : Direction de l'eau

Le Bureau,

Vu le projet de décision du 23 juin 2010, par lequel monsieur le président expose ce qui suit :

Le conseil de Communauté, par sa délibération n° 2008-0006 du 25 avril 2008, a délégué au Bureau une partie de ses attributions. Le dossier présenté ci-après entre dans le cadre de cette délégation, selon l'article 1.12.

Le présent rapport a pour objet le lancement d'une procédure en vue de l'attribution des marchés pour travaux d'extension, d'aménagement et de rénovation du réseau d'eau potable de la Communauté urbaine de Lyon.

Le montant global maximum des travaux est de 14 800 000 € HT sur deux années.

Les travaux à réaliser sur l'ensemble du territoire de la Communauté urbaine feraient l'objet des 6 lots géographiques suivants qui seraient attribués séparément à une entreprise seule ou à un groupement solidaire selon la répartition suivante :

- lot n° 1 : secteur ouest qui comprend les communes de Marcy l'Etoile, Charbonnières les Bains, Saint Genis les Ollières, Tassin la Demi Lune, Craponne, Francheville, Sainte Foy lès Lyon, La Mulatière, Oullins, Pierre Bénite, Saint Genis Laval, Irigny, Vernaison, Charly, La Tour de Salvagny, Grigny et Givors,

- lot n° 2 : secteur centre qui comprend les neuf arrondissements de Lyon et Villeurbanne,

- lot n° 3 : secteur nord - rive droite de la Saône qui comprend les communes de Curis au Mont d'Or, Saint Germain au Mont d'Or, Poleymieux au Mont d'Or, Couzon au Mont d'Or, Saint Romain au Mont d'Or, Collonges au Mont d'Or, Saint Cyr au Mont d'Or, Champagne au Mont d'Or, Saint Didier au Mont d'Or, Ecully, Limonest, Albigny sur Saône, Dardilly et Lissieu,

- lot n° 4 : secteur nord - rive gauche de la Saône qui comprend les communes de Genay, Neuville sur Saône, Montanay, Cailloux sur Fontaines, Fleurieu sur Saône, Fontaines Saint Martin, Rochetaillée sur Saône, Sathonay Village, Fontaines sur Saône, Sathonay Camp, Rillieux la Pape et Caluire et Cuire,

- lot n° 5 : secteur est-nord qui comprend les communes de Vaulx en Velin, Jonage, Meyzieu, Décines Charpieu, Bron et Chassieu,

- lot n° 6 : secteur est-sud qui comprend les communes de Saint Priest, Mions, Corbas, Feyzin, Solaize, Saint Fons et Vénissieux.

Les travaux pourraient être attribués à la suite d'une procédure d'appel d'offres ouvert, conformément aux articles 30, 40 et 57 à 59 du code des marchés publics.

Chaque lot ferait l'objet d'un marché à bons de commande, conformément à l'article 77 du code des marchés publics, conclu pour une durée ferme de un an, reconductible de façon expresse une fois une année.

Le lot n° 1 comporterait un engagement de commande annuel de 500 000 € HT minimum et de 1 400 000 € HT maximum.

Chacun des lots n° 2, 3, 4, 5 et 6 comporteraient un engagement annuel de 500 000 € HT et de 1 200 000 € HT maximum ;

Vu ledit dossier ;

DECIDE

1° - Approuve :

a) - le lancement de la procédure en vue de l'attribution des travaux d'extension, d'aménagement et de rénovation du réseau d'eau potable de la Communauté urbaine de Lyon,

b) - le dossier de consultation des entreprises.

2° - **Les travaux** seront attribués à la suite d'une procédure d'appel d'offres ouvert, conformément aux articles 33, 40 et 57 à 59 du code des marchés publics.

3° - **Les offres** seront jugées par la commission permanente d'appel d'offres de la Communauté urbaine.

4° - **Autorise** monsieur le Président à signer les marchés à bons de commande et tous les actes contractuels y afférents, conformément à l'attribution de la commission permanente d'appel d'offres :

- lot n° 1 : secteur ouest qui comprend les communes de Marcy l'Etoile, Charbonnières les Bains, Saint Genis les Ollières, Tassin la Demi Lune, Craponne, Francheville, Sainte Foy lès Lyon, La Mulatière, Oullins, Pierre Bénite, Saint Genis Laval, Irigny, Vernaison, Charly, La Tour de Salvagny, Grigny et Givors pour un montant annuel minimum de 500 000 € HT, soit 598 000 € TTC et un maximum de 1 400 000 € HT soit 1 674 400 € TTC,

- lot n° 2 : secteur centre qui comprend les neufs arrondissements de Lyon et Villeurbanne, pour un montant annuel minimum de 500 000 € HT, soit 598 000 € TTC et un maximum de 1 400 000 € HT, soit 1 435 200 € TTC,

- lot n° 3 : secteur nord - rive droite de la Saône qui comprend les communes de Curis au Mont d'Or, Saint Germain au Mont d'Or, Poleymieux au Mont d'Or, Couzon au Mont d'Or, Saint Romain au Mont d'Or, Collonges au Mont d'Or, Saint Cyr au Mont d'Or, Champagne au Mont d'Or, Saint Didier au Mont d'Or, Ecully, Limonest, Albigny sur Saône, Dardilly et Lissieu, pour un montant annuel minimum de 500 000 € HT, soit 598 000 € TTC et un maximum de 1 400 000 € HT, soit 1 435 200 € TTC,

- lot n° 4 : secteur nord - rive gauche de la Saône qui comprend les communes de Genay, Neuville sur Saône, Montanay, Cailloux sur Fontaines, Fleurieu sur Saône, Fontaines Saint Martin, Rochetaillée sur Saône, Sathonay Village, Fontaines sur Saône, Sathonay Camp, Rillieux la Pape et Caluire et Cuire, pour un montant annuel minimum de 500 000 € HT, soit 598 000 € TTC et un maximum de 1 400 000 € HT, soit 1 435 200 € TTC,

- lot n° 5 : secteur est-nord qui comprend les communes de Vaulx en Velin, Jonage, Meyzieu, Décines Charpieu, Bron et Chassieu, pour un montant annuel de 500 000 € HT, soit 598 000 € TTC et un maximum de 1 400 000 € HT, soit 1 435 200 € TTC,

- lot n° 6 : secteur est-sud qui comprend les communes de Saint Priest, Mions, Corbas, Feyzin, Solaize, Saint Fons et Vénissieux, pour un montant annuel de 500 000 € HT, soit 598 000 € TTC et un maximum de 1 400 000 € HT, soit 1 435 200 € TTC.

5° - **Les dépenses** correspondantes seront prélevées sur les crédits à inscrire au budget annexe des eaux - exercices 2011 et 2012 - comptes 231 510 et 231 550 sur diverses opérations de la section d'investissement au titre des autorisations de programme à individualiser - fonction 111.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme,
le président,
pour le président,

Reçu au contrôle de légalité le : 6 juillet 2010.